

## Règlement des Cyclo défis

En s'inscrivant, le participant marque son accord avec le règlement ci-dessous. Par sa participation, il/elle reconnaît être au informé(e) des dispositions de ce règlement;

### PRÉAMBULE

- Un « Cyclo défi » est une randonnée de cyclotourisme, se déroulant à allure libre. Il n'y a aucune limite de temps.
- Le « Cyclo défi » n'est pas une compétition mais une randonnée. Le but est de promouvoir la pratique du vélo en groupe et individuellement.
- Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant les clauses dans leur intégralité, et acceptant les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.
- L'organisation ne sera pas tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure (intempérie, pandémie,...), l'évènement doit être annulé ou déplacé.
- L'organisation n'est pas responsable de votre véhicule ou de la sécurité de votre véhicule lorsque vous le stationnez et lorsque vous le laissez sans surveillance sur un parking durant votre participation à un « Cyclo défi ».
- Un « Cyclo défi » réalisé individuellement est par nature une activité respectant la distanciation sociale. Cependant, dans les circonstances actuelles, les règles sanitaires changent fréquemment. Impulsions ASBL n'encouragera jamais les participants à enfreindre les règles et conseille à tous les participants de s'informer sur les règles en vigueur.

### Inscription

- Les «Sortie Velomanies » sont ouvertes à toutes les personnes âgées de 18 ans minimum inscrites sur la plateforme Velomanie ou sur la plateforme Spond.
- En s'inscrivant, le participant certifie qu'il possède un vélo adéquat et vérifié pour accomplir la randonnée.

### Règles sportives

- Un « Cyclo défi » est un évènement de type « Rando-touristique ». La randonnée se déroule sur la voie publique ouverte et ne doit en aucun cas être motif à l'encombrement de la chaussée ou constituer un danger pour les autres usagers.
- L'objectif du Cyclo défi est d'effectuer le parcours proposé dans son intégralité, mais sans caractère d'obligation.
- Le temps mis par les participant(e)s pour effectuer les différents parcours proposés n'intervient pas dans l'établissement d'un quelconque classement.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire tout au long de la randonnée.
- Chaque participant est tenu de respecter le code de la route, d'emprunter les parties droites de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse. Il s'engage à avoir un comportement responsable sur le parcours.
- Le jet de tout objet, récipient, aliment, document, papier ou débris sur la route est strictement interdit.
- En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable pénalement mais, en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.
- Les participants doivent respecter les instructions et injonctions de la police et de l'organisation.
- Les voitures suiveuses sont interdites.

## Règlement du Trophée

Vous devez vous inscrire pour participer au Trophée avant de pouvoir valider un parcours. Au plus vite vous vous inscrivez, au plus vite vous pouvez commencer les sorties et les valider !

Pour valider un cyclodéfi, vous devez fournir la preuve que vous avez parcouru au minimum 50% de la distance totale du parcours depuis le point de départ officiel. Vous pouvez le faire en indiquant un lien vers votre activité publique sur Strava, Garmin Connect ou similaire. Vous pouvez aussi envoyer un fichier GPS (format .fit, .gpx ou .tcx) vers [velomanie.be](http://velomanie.be) ou Spond (Du moment que nous pouvons vérifier, c'est tout bon).

Vous devez valider votre parcours au plus tard dans les 48 heures après avoir effectué le parcours, partiellement ou totalement. Si vous n'effectuez pas complètement un des parcours proposés, seule la première section continue située dans le sens du parcours sera prise en compte pour le calcul de la distance et du dénivelé.

Vous ne pouvez valider une sortie que pour les parcours qui sont ouverts. Chaque parcours est ouvert pour une durée de 2 à 4 semaines. Les dates d'ouverture et de fermetures sont communiquées sur [Velomanie](http://Velomanie) et sur [Spond](http://Spond).

Le classement est établi uniquement sur base du nombre de points attribués en fonction de la distance totale parcourue et du dénivelé positif cumulé. La formule est la suivante:  $\text{Score (Points)} = \text{Distance (km)} * \text{Dénivelé Positif Moyen (\%)}$ . Pour une sortie de 100 km et 1000 m de dénivelé positif, le dénivelé positif moyen est de 1%, et le score est égal à 100 points. Un bonus de points de 10% est attribué pour les sorties effectuées avec le "Peloton Velomanie". En cas d'égalité de score, c'est le plus petit nombre de sorties qui prévaut.

Le temps mis par les participant(e)s pour effectuer les différents parcours proposés n'intervient pas dans l'établissement de ce classement.

## Droit à l'image

Tout participant au Trophée autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias, à utiliser (sans dédommagement) les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, règlement ou traité.

Tout participant accepte également que son nom figure dans le classement du Trophée consultable via le site [velomanie.be](http://velomanie.be).

## Abandon de recours

Je déclare abandonner tout recours tant pour moi que mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (mes parents, mon conjoint, mes enfants) et mes assureurs envers les organisateurs de cette randonnée cycliste (Impulsions asbl) et leurs assureurs pour tout dommage que je subirais avant, pendant et après l'activité.

En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour les ayants-droits, les héritiers, les proches et leurs assureurs.

J'accepte de porter un casque et de me conformer aux prescriptions du code de la route, à toutes les lois applicables et aux précautions d'usage en matière de cyclisme.

J'accepte et je reconnais que les peines, amendes et frais éventuels de quelque nature qu'ils soient, encourus à la suite d'infractions au code de la route ou à toute autre disposition légale, seront exclusivement à ma charge.

Je m'engage à ne pas prendre part aux activités sous l'influence d'alcool, ni autres drogues ou stimulants et à respecter le code de la route, sous peine d'exclusion de l'activité à l'initiative de l'organisateur sans recours ni dédommagement possible.

Je dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.